

Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Marges budgétaires disponibles en matière de groupements d'achats»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, vous vous êtes déjà exprimé à plusieurs reprises en ce parlement sur votre action visant à réduire les coûts exorbitants liés aux nombreuses dépenses de fonctionnement qui étaient indispensables, mais faisaient l'objet d'une approche cloisonnée. Ainsi, vous avez enjoint à l'administration d'élaborer des plans destinés à réduire les dépenses pour tendre vers un maximum de mutualisation, de transversalité et de globalisation des besoins, toutes ces mesures devant être bétonnées dans le contrat d'administration. En ces temps de disette budgétaire où la Fédération Wallonie-Bruxelles doit racler les fonds de tiroir pour assurer ses politiques tout en respectant ses engagements de retour à l'équilibre, il me semble utile de faire le point sur la question.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser l'évolution des travaux entamés relatifs à la mutualisation, à la transversalité ainsi qu'à la globalisation des besoins du ministère et des différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous pu définir une stratégie la plus aboutie possible en matière de décloisonnement des dépenses? Quels freins persistent à l'heure actuelle? Comment entendez-vous les résoudre? Avec quels outils? Qu'en est-il des contrats fixés par les gouvernements précédents qui sont toujours valables aujourd'hui et parfois pour des années encore? Certains contrats établissant aujourd'hui des conditions plus optimales, le préjudice budgétaire est-il important? À combien peut-il être estimé? Qu'en est-il de votre ambition en matière de multiplication des groupements d'achats avec d'autres entités?

De manière générale, Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une estimation des marges budgétaires disponibles vu la multiplication des groupements d'achats? Ces marges sont-elles significatives proportionnellement aux moyens à

dégager?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Certains types de dépenses sont déjà centralisés auprès de la direction du support logistique et bénéficient à l'ensemble des services du ministère. Cela va des petites fournitures de bureau jusqu'aux accessoires automobiles. Pour cela, le ministère a adhéré à une centrale de marchés.

Dans le contrat d'administration qui vous sera présenté, figurent des objectifs opérationnels, plus particulièrement le 7.3 «harmoniser la politique d'achats et l'adapter aux besoins actuels» et le 7.5 «rationaliser et normaliser les dépenses». C'est ce qui correspond à ce qu'on a toujours dit depuis le début «décloisonner au maximum». Lundi dernier, j'ai eu l'occasion, au conseil de direction, d'assister à une présentation des différents axes de travail pour optimiser la gestion des achats et également pour avoir connaissance du plan d'action qui a commencé en mars 2016 jusque décembre 2016 et qui consiste à analyser les situations existantes. Nous avons ensuite élaboré le plan d'action autour des quatre axes et des actions à mettre en œuvre de juillet 2017 à décembre 2018. Le travail est bien avancé et est mené avec un dynamisme certain, comme j'ai pu m'en rendre compte.

De la même façon, en ce qui concerne les contrats fixés par les gouvernements précédents et qui sont valables aujourd'hui, mais qui doivent être renouvelés, on a l'exemple du marché des photocopieurs qui s'appelle chez nous le *Neoprint*.

Il y a également les fournitures de l'énergie. Nous venons de procéder à une évaluation. Nous avons effectivement déjà réalisé une série d'économies en matière d'énergie (électricité, gaz). On vient de procéder au recrutement d'une personne qui a piloté au fédéral toute l'opération *Fidesco*, l'organe mis en place sous le gouvernement précédent pour examiner de façon transversale toutes les pistes susceptibles de réaliser des économies, notamment en matière d'énergie. Nous allons procéder de la même façon. On peut donc s'attendre à de bons résultats assez rapidement, comme cela a été le cas au niveau fédéral.

En ce qui concerne notre ralliement à certaines centrales d'achats, nous sommes aussi attachés aux centrales d'achats du service public de Wallonie et de l'ETNIC. Là aussi, nous plaïdons en termes de transversalité et de décloisonnement.

On peut estimer que des économies dépassant 1,4 million d'euros ont été réalisées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014, essentiellement en matière de photocopies, téléphonie, consommables, sanitaires, etc. Cela signifie que le travail de rationalisation des marchés a généré une économie d'environ 300 000 euros par an. On peut considérer qu'à partir de 2017, le marché public Énergie devra à son tour générer une économie avoisinant les 500 000 euros, ce qui devrait porter

notre économie de 300 à 800 000 euros dans ce poste budgétaire.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui avec les éléments dont je dispose et qui s'intègrent dans le contrat d'administration.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. La question est en effet tout à fait d'actualité vu ce qui va nous être présenté dans quelques instants.

Je serai donc attentive à votre présentation, car les contrats d'administration, s'ils sont déclinés par département, permettent certes une plus grande visibilité, mais il faut, comme vous l'avez bien dit, garder à l'esprit la nécessité de mutualiser les dépenses afin d'utiliser de manière optimale les ressources financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne sont malheureusement pas énormes. Vous avez cité des chiffres encourageants en termes d'économies.

Cette semaine, *L'écho* titrait: «Il reste des centaines de millions d'économies à faire dans les services publics». Vous avez déjà fait un premier pas, nous vous encourageons à faire les suivants.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14h20 et est reprise à 16h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de Mme Laetitia Brogniez à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Grève au sein du bureau des traitements de Namur, Mons, Liège et Bruxelles»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je voulais interroger le ministre sur la grève des agents des bureaux de traitement. J'ai lu qu'ils avaient décidé ce matin de suspendre leur préavis de grève jusqu'au 1^{er} septembre. Après cette date, si les engagements pris par le gouvernement ne sont pas respectés, ils repartiront en grève. Nous suivrons donc ce dossier et reviendrons vers vous ultérieurement. J'aimerais néanmoins vous entendre aujourd'hui à ce sujet.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. –

Même si la grève est terminée, je tiens à rassurer le personnel de l'enseignement à propos de

l'impact de cette grève des agents des directions déconcentrées chargés de la paie des enseignants.

Le paiement des traitements et subventions-traitements pour le personnel de l'enseignement exerçant à titre définitif ou temporaire désigné jusqu'au 30 juin a été préalablement encodé; 99 % des personnes se trouvent dans une de ces deux situations sauf absences et modifications de carrières récentes.

Une prolongation de la grève aurait pu avoir un impact pour certains membres du personnel de l'enseignement temporaire intérimaire qui auraient été engagés après le 6 mai 2016, soit moins de 1 % des membres du personnel de l'enseignement. Nous nous trouvons loin des chiffres qui ont été cités dans la presse. C'est pourquoi je désireais répondre à votre question.

Tout sera mis en œuvre par l'administration générale pour que chaque membre du personnel de l'enseignement perçoive son salaire dans les temps ou avec le moins de retard possible. De plus, nous avons recherché des solutions pour les situations plus particulières.

Depuis mon arrivée au département, nous avons constaté un problème au niveau des bureaux chargés de la fixation et liquidation des traitements des enseignants (FLT). À plusieurs reprises, lors des concertations syndicales du comité de secteur XVII, nous avons analysé la situation dans les différents services déconcentrés parce qu'un service n'est pas l'autre; le nombre de dossiers à traiter peut être plus important et les situations évoluent en fonction du type de dossier. En début d'année, lors d'un comité de secteur XVII, nous avons estimé qu'il y avait urgence à apporter une solution en engageant douze personnes.

La décision a été prise dans le cadre de la préfiguration du contrat d'administration qui prévoyait déjà d'engager pour les FLT dix-neuf personnes pour 2016.

Cependant, pour engager, nous devons respecter certaines procédures, notamment celles négociées avec les organisations syndicales. Il faut d'abord recourir à la mobilité interne et les personnes ne prennent pas la décision de quitter leur service en un claquement de doigts.

Tout cela a pris un certain temps et nous avons ensuite dû faire appel aux réserves correspondant aux profils.

Les personnes prévues pour le renforcement du FLT doivent être d'un certain niveau. Or nous avons des réserves de niveau 2. De plus, les niveaux 2+ doivent correspondre à des profils élaborés par différents collaborateurs et responsables de l'administration. Souvent, on peut être tenté d'établir des profils correspondant à des «moutons à cinq pattes»! Cela explique la difficulté de trouver des personnes qui correspondent exactement aux souhaits.